

DEC 2024 09 12 010

## DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Travaux de platerie et peinture à la salle René Lavergne

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

**VU** la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** le Budget Primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du changement des huisseries de la salle René Lavergne, il est nécessaire de réaliser des reprises pour les embrassures intérieures des fenêtres et des faux-plafonds dans les sanitaires.

**CONSIDÉRANT** que la commune a sollicité 2 entreprises (BONGLET et PONCET CONFORT DECO), mais que seule BONGLET a répondu à la consultation.

**VU** le devis ci-après :

|                | Prix HT          | Prix TTC         |
|----------------|------------------|------------------|
| <b>BONGLET</b> | <b>8 217,50€</b> | <b>9 681,00€</b> |

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise BONGLET est la mieux disante.

### DÉCIDE

**DE RETENIR** l'offre de l'entreprise BONGLET pour un montant de 8 217,50 € HT.

Fait à Ornex, le 12 septembre 2024

Le Maire  
Olivier GUICHARD

Certifié exécutoire le : 13 septembre 2024  
Affiché le : 13 septembre 2024

Olivier GUICHARD  
Maire



La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité

chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision